



Strasbourg, le 14 novembre 2024

CDCT(2024)12

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

13^e réunion plénière

Mercredi 13 novembre (09h30) – jeudi 14 novembre (17h30)

Strasbourg, Conseil de l'Europe

Palais de l'Europe, salle 10

LISTE DES DÉCISIONS

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), lors de sa 13^e réunion plénière tenue les 13 et 14 novembre 2024 à Strasbourg, sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président, des délégations et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par son Président, M. Nicola PIACENTE, sur les activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion plénière du CDCT en mai 2024, à savoir la préparation du Rapport explicatif du Protocole d'amendement, la finalisation de l'Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes et le projet de Lignes directrices sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et les premières mesures prises pour préparer le projet de Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme et le projet de Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme. M. Piacente a également souligné plusieurs points importants à l'ordre du jour de la 13^e réunion plénière du CDCT.

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, concernant le nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Alain BERSSET (Suisse), le transfert de la présidence du Comité des Ministres de la Lituanie au Luxembourg, le nouveau Président du GR-J et point de contact du Comité des Ministres sur la lutte contre le terrorisme, l'ambassadeur Gabriel REVEL de Monaco, la nomination du nouveau Directeur général de la DGI Droits humains et État de droit, M. Gianluca ESPOSITO, et la nouvelle membre du personnel de la Division de la lutte contre le terrorisme, Mme Ioana CONSTANTIN.

Prendre note des informations fournies par la Suisse concernant les activités de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à relancer le projet d'une convention globale comprenant une définition du terrorisme, la présentation par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste de son [rapport](#) sur les mesures mises en œuvre par les organisations régionales dans la lutte antiterroriste, la fin de la présidence suisse du Conseil de sécurité des Nations Unies, et le lancement virtuel par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies de sa dernière publication, « [CTED Trends Tracker | Tendances évolutives du financement des activités des combattants terroristes étrangers : 2014 – 2024](#) ».

Prendre note des informations fournies par le Royaume d'Espagne sur l'organisation conjointe avec le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (BLT) de la [Conférence internationale des Nations Unies sur les victimes du terrorisme](#) les 8 et 9 octobre 2024 à Vitoria-Gasteiz. La prochaine conférence sera organisée par l'Irak et devrait se tenir à Bagdad en 2027.

Prendre note des informations fournies par la Türkiye sur l'attaque terroriste, revendiquée par le PKK, contre le siège de Turkish Aerospace Industries le 23 octobre 2024, qui a fait un certain nombre de victimes et impliqué l'utilisation de nouvelles technologies.

Prendre note des informations fournies par la Bosnie-Herzégovine concernant la stratégie et le plan d'action du pays pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et un incident faisant l'objet d'une enquête en tant qu'acte de terrorisme impliquant un enfant de 13 ans, qui a entraîné la mort d'un policier et en a blessé un autre.

Exprimer ses condoléances et sa solidarité aux deux pays et à leurs peuples à la suite de ces attaques récentes sur leur sol et souligner la tendance croissante de la participation de mineurs à des infractions terroristes.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027) selon lesquelles, avec les activités conclues lors de la 13^e réunion plénière, près de 30 % de la Stratégie avait été achevée au cours des deux premières années de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les propositions faites par le Bureau du CDCT suite à la réunion du 18 octobre 2024:

- approuver le lancement de l'activité 2.4 « Projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés » en 2025 ;
- reporter l'activité 1.8 « Réviser ou compléter la liste des infractions terroristes prévues par la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et son Protocole additionnel (STCE n° 217) afin d'englober les nouveaux modes opératoires des terroristes », compte tenu de l'adoption, attendue prochainement, du Protocole d'amendement et de son ouverture à la signature, ainsi que de la conclusion antérieure du Bureau à cet effet.

5. Définition du terrorisme

Prendre note de l'aperçu historique du processus qui a conduit à l'approbation de la nouvelle définition du terrorisme et du projet de Protocole d'amendement fourni par le Président et M. Chiaromonte.

Prendre note des commentaires sur le projet de Rapport explicatif reçus de la part de la Suisse et de la Türkiye.

Examiner en détail et approuver le projet révisé de Rapport explicatif du Protocole d'amendement, reflétant l'accord intervenu sur un certain nombre de commentaires soumis.

Charger le Secrétariat d'envoyer le projet de Protocole d'amendement, approuvé en mai 2024, et le projet de Rapport explicatif au Comité des Ministres pour, respectivement, adoption et information.

Prendre note de la position exprimée par la Suisse sur le Rapport explicatif, tel qu'approuvé, et de la déclaration annexée à la présente liste des décisions.

Prendre note de la déclaration du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe concernant les travaux du CDCT sur la nouvelle définition du terrorisme.

Examiner la communication du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste et examiner et approuver le projet de réponse à cette communication, préparé par le Bureau. Le CDCT a également chargé le Secrétariat d'envoyer la réponse au Rapporteur spécial des Nations Unies.

6. Table ronde sur l'application des pratiques comparées concernant l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales relatives à des infractions terroristes (activité 2.2 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par Mme Sarah ZINK (Allemagne) et Mme Jennifer MITCHEL (États-Unis) concernant l'événement de lancement à venir et la table ronde sur les Pratiques comparées concernant l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales relatives à des infractions terroristes, prévus les 4 et 5 février 2025 à Berlin, en Allemagne.

7. Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes (activité 1.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par l'expert indépendant, M. David WELLS, sur les conclusions et les recommandations du projet d'analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes.

Inviter des commentaires sur le texte du projet d'analyse avant le 10 janvier 2025 et charger le Secrétariat de soumettre un projet révisé pour examen lors de la prochaine réunion.

8. Recommandation sur la lutte contre la promotion du terrorisme et de la radicalisation sur internet, y compris sur les réseaux sociaux (activité 1.2 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les prochaines étapes concernant la mise en œuvre de cette activité, à savoir la première réunion du groupe de travail CDCT-RAD, prévue les 4 et 5 décembre 2024, à Strasbourg.

9. Orientations sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme (activité 2.5 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Président du groupe de travail CDCT-VE, M. Nicola Piacente, sur les résultats de la deuxième et dernière réunion du groupe de travail tenue les 24 et 25 septembre 2024 à Strasbourg.

Examiner et approuver le texte révisé du projet d'orientations, en y intégrant les contributions reçues de la part de l'Allemagne, et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

10. Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme (activité 3.1 de la Stratégie)

Procéder à un échange de vues avec Mme Katherine BROWN, experte indépendante, sur l'aperçu du projet de Lignes directrices et approuver l'élaboration du projet de Lignes directrices sur la base de l'aperçu proposé.

11. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel du Réseau et sur la prochaine réunion prévue début 2025.

12. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel du Réseau et sur sa prochaine réunion prévue le 12 décembre 2024 dans les locaux d'Europol.

13. Questions diverses

Prendre note des informations fournies par la Présidente de la Consultation des Parties (CdP) aux STCE n° 196 et n° 217, Mme Ileana VIȘOIU, concernant les résultats de la 9^e réunion de la CdP tenue le 12 novembre 2024, à savoir l'adoption du questionnaire pour l'évaluation de l'article 5 de la STCE n° 196, le lancement de la prochaine phase d'évaluation à partir de 2025, et l'élection de Mme Tuuli LEPP (Estonie) en tant que Vice-Présidente de la CdP.

Confirmer la prolongation du mandat du Président et de la Vice-présidente du CDCT, respectivement, M. Nicola Piacente et Mme Päivi KAIRAMO, jusqu'à la fin de 2025.

14. Préparation de la 14^e réunion plénière du CDCT

Tenir sa 14^e réunion plénière les 20 et 21 May 2025 à Strasbourg.

15. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.

ANNEXE

Déclaration de la Suisse

La Suisse exprime les points suivants concernant le point « Définition du Terrorisme » (point 5. de l'ordre du jour) de la réunion plénière du CDCT des 13-14 novembre 2024 à Strasbourg :

- **Rapport Explicatif sur la définition du terrorisme** : contrairement à ce qui avait été convenu à Helsinki en décembre 2023 à l'occasion de l'adoption de la définition du terrorisme, la possibilité n'a pas été donnée à la Suisse d'intégrer ses éléments dans le projet de Rapport Explicatif, notamment :
 - les points repris par le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, M. Ben Saul, dans sa Communication au Conseil de l'Europe [OL OTH 133/2024] du 4 octobre 2024 et concernant notamment le principe de la sécurité juridique et l'exemption humanitaire ;
 - la demande d'une présentation plus claire du processus de négociation de la définition, notamment concernant le mandat de négociation reçu par la Commission européenne (COM) à la fin des travaux, au nom de l'UE et de ses Etats membres.La Suisse regrette en outre qu'on ne lui ait pas donné la possibilité d'inclure à défaut sa position et ses précisions en Notes de bas de page au Rapport final.
- **Participation de l'UE/COM aux travaux du CDCT** : la Suisse souhaite faire part de sa préoccupation par rapport à l'impact sur la méthode de travail du CDCT en cas de participation de l'UE, représentée par la COM, à ses travaux. La Suisse a été notamment surprise que le mandat de négociation de la COM pour le texte de la définition, au nom de l'UE et de ses Etats membres, s'étende également à la rédaction du Rapport Explicatif du CDCT. La Suisse estime notamment problématique que la COM ait été consultée sur le Rapport Explicatif, et que la COM l'ait en quelque sorte pré-validé, avant même qu'il ait été transmis pour consultation auprès des membres du CDCT.
- **Communication des procédures spéciales ONU du 4 octobre 2024 au Conseil de l'Europe - Rapporteur Spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, M. Ben Saul, [OL OTH 133/2024]** : la Suisse observe en outre qu'il n'a pas été possible lors de cette réunion du CDCT d'obtenir une appréciation sur les conséquences politiques et juridiques pour le Conseil de l'Europe d'adopter une définition qui n'est pas considérée comme entièrement conforme aux principes de l'état de droit et au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, par notamment le Rapporteur spécial de l'ONU aux droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme (cf. sa Communication au Conseil de l'Europe [OL OTH 133/2024] du 4 octobre 2024), mais aussi, par exemple, ODIHR OSCE [cf. lettre TERR-All/479/2023 du 28 septembre 2023].
- **Prochaines étapes** : en conclusion et dans ce contexte, la Suisse se réserve la possibilité de réitérer sa position et ses questions dans le cadre du processus d'adoption de la définition du terrorisme (GR-J et Comité des ministres).